

Rapport d'exécution de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, Etat/Collectivité dans le cadre de l'AMI 2 « Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord »

En PJ : AAP création d'une équipe pluridisciplinaire et chiffres clés LDA Grand Chambéry pour 2024

Table des matières

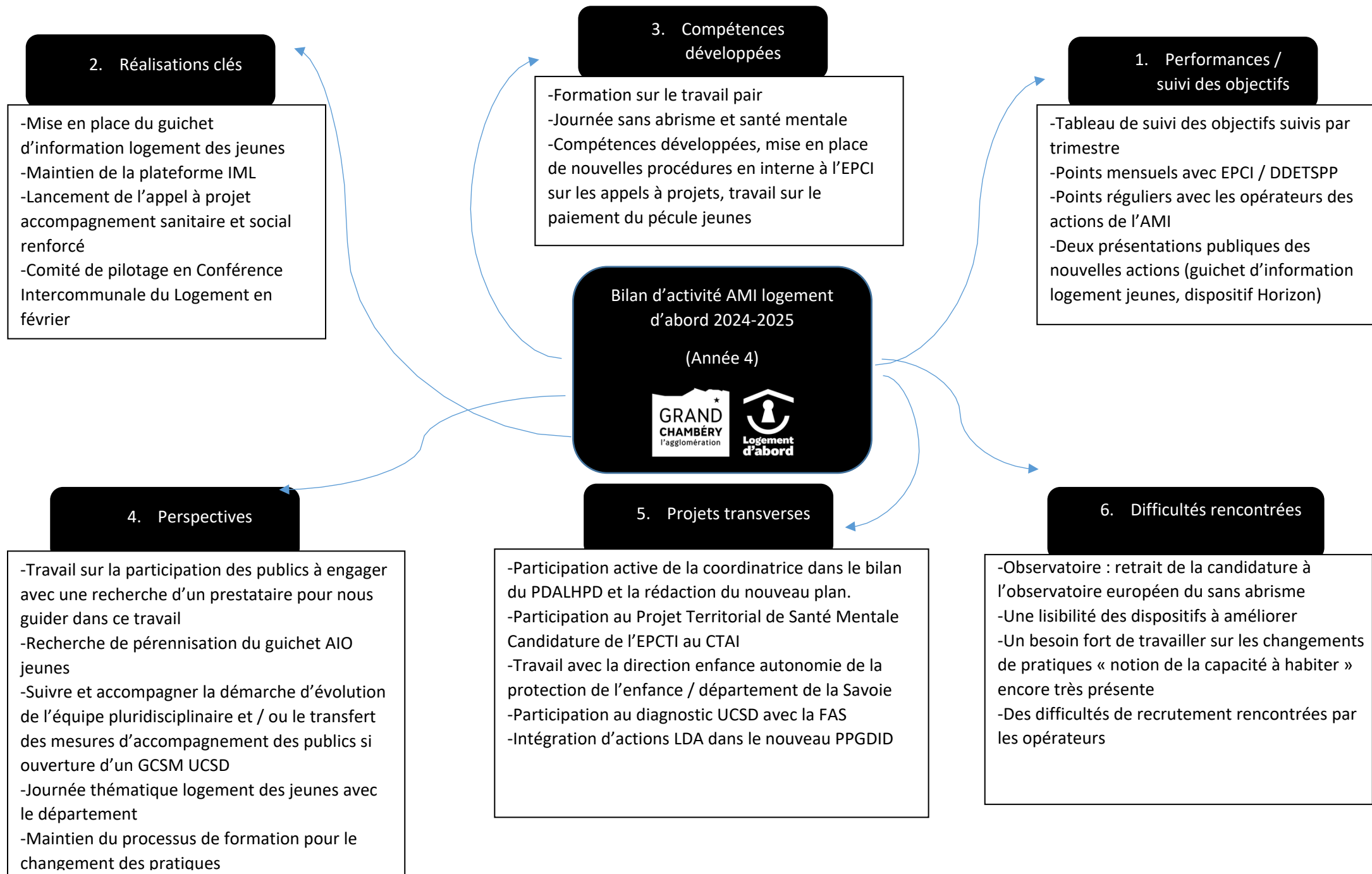
1	Préambule	2
2	Etat de réalisation des chantiers opérationnels inscrits dans la convention	4
2.1	Axe 1 Prévenir les risques de rupture dans les parcours résidentiels	5
2.1.1	Développement de « l'aller vers » pour les locataires du parc privé en impayés de loyers (action conventionnée n°8).....	5
2.1.2	Création d'un guichet d'accueil, d'information et d'orientation pour les jeunes (action conventionnée n°15)	11
2.2	Axe 2 Mobiliser le parc privé à des fins sociales	15
2.2.1	Animation de la plateforme de captation du parc privé à des fins sociales	15
2.2.2	Abonder le fond de sécurisation régional Auvergne Rhône Alpes	19
2.2.3	Prendre en charges les frais de gestion pour les propriétaires bailleurs conventionnant en IML	19
2.3	Axe 3 Mieux accompagner les personnes sans domicile	20
2.3.1	Renforcer le SIAO pour permettre le rapprochement de l'offre de logement et les demandeurs (action conventionnée n°6)	20
2.3.2	Renforcer le service Toit d'abord pour multiplier et améliorer les conditions d'accompagnement (action conventionnée n°7)	23
2.3.3	Expérimentation d'une mesure d'accompagnement pluridisciplinaire dans le cadre de la plateforme (action conventionnée N°18).....	26
2.3.4	Mettre en place un moyen d'existence pour les jeunes sans ressources	28
2.3.5	Renforcer l'action du Réseau Intermed pour les locataires du parc public en difficulté (action conventionnée n°22)	29
2.4	Axe 4 promouvoir et accélérer l'accès au logement direct et faciliter la mobilité résidentielle.....	31
2.4.1	Mise en place d'un observatoire sur le territoire (Action conventionnée n° 12)	31
2.5	Axe 5 mobiliser les acteurs du territoire	32
2.5.1	Formation et acculturation des professionnels sur le territoire au logement d'abord (Action conventionnée n°10)	32
2.5.2	Animation territoriale (action conventionnée n° 11).....	34
3	Éléments de bilan globaux sur l'apport de l'AMI (Retour d'expérience sur la dynamique partenariale et lutte contre le sans abris).....	35

1 Préambule

Face aux enjeux croissants en matière de développement durable économique et social, la collectivité locale joue un rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le territoire est confronté à une pression foncière soutenue, alimentée par une attractivité résidentielle accrue qui se traduit par une raréfaction du foncier et une hausse significative de sa valeur. Celle-ci pose des défis majeurs pour la planification urbaine, l'accessibilité au logement et la capacité de la collectivité à accompagner la croissance tout en maîtrisant l'artificialisation des sols. Grand Chambéry s'est engagée depuis 2021 dans une politique publique ambitieuse qui est celle du logement d'abord. Elle répond à des objectifs stratégiques définis à l'échelle locale et nationale. Le logement d'abord constitue une politique publique d'avenir pour intégrer, compléter et développer, grâce à du travail coopératif des nouvelles compétences et des nouveaux partenariats. En parallèle, en 2023, la direction s'est également engagée dans l'expérimentation « Territoires zéro non recours » et répond en 2024 au « Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration ». Avec la convergence de ces projets intégrant systématiquement la question de l'insertion, des droits et de mobilisation d'acteurs sanitaires et sociaux, l'agglomération a su développer des nouvelles compétences en politiques publiques.

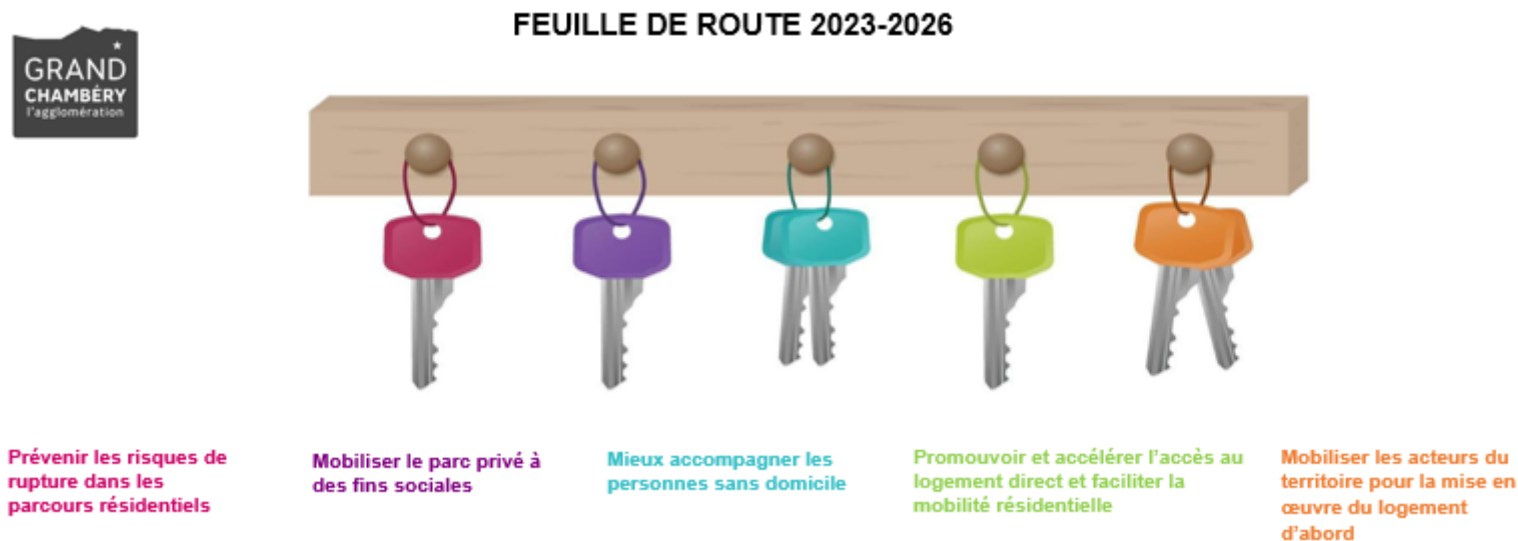
Avec ce travail engagé depuis quatre ans, l'agglomération s'inscrit pleinement dans les dynamiques départementales du Plan Local d'Urbanisme Habitat et Déplacement, le PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) et est en cohérence avec le Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et de l'Information des Demandeurs. Cette articulation permet une coordination renforcée entre les différents échelons territoriaux, favorisant la mise en œuvre d'une politique publique de l'habitat plus lisible, cohérente et solidaire à l'échelle du département. Elle se traduit par la participation active de l'agglomération aux instances de gouvernance départementales, le partage d'outils, d'observation et de planification ainsi qu'un travail commun sur des enjeux transversaux tels que la production de logements, la lutte contre le mal-logement et encore l'accompagnement des publics précaires. En cette d'année 2025, quelques actions sont désormais mises en lumière dans la rédaction du nouveau PDALHPD en cours d'élaboration. Grand Chambéry a également pris part au Projet Territorial de Santé Mentale de la Savoie. Pour rappel, le montant des financements relatifs au logement d'abord s'élèvent en quatre ans à 1 048 653€ dont 924 514€ de financement de la part de la DIHAL. Aussi, en 2025 nous avons engagé des échanges avec les autres institutions locales afin de cofinancer certaines actions engagées.

Ce bilan a pour objectif d'évaluer les résultats obtenus au regard des orientations fixées, d'analyser les moyens mobilisés, les obstacles rencontrés ainsi que les solutions mises en œuvre. Il s'agit de mettre en lumière les réussites et les pistes d'amélioration dans une logique d'amélioration continue des politiques locales. Au travers de cette démarche, l'agglomération entend faire preuve de transparence et de maintenir la participation des acteurs locaux dans la définition et l'évaluation des politiques publiques. Le document propose un état des lieux rigoureux et argumenté de la mise en œuvre du logement d'abord en s'appuyant sur des données qualitatives et quantitatives, ainsi que des retours d'expériences avec la contribution des partenaires engagés.



2 Etat de réalisation des chantiers opérationnels inscrits dans la convention

Afin de retracer l'état général des réalisations effectuées, nous avons choisi de les présenter par axe stratégique afin d'offrir une lecture logique de ce rapport d'exécution. Les 5 axes présentés sont ceux qui composent notre feuille de route jusqu'en 2026.



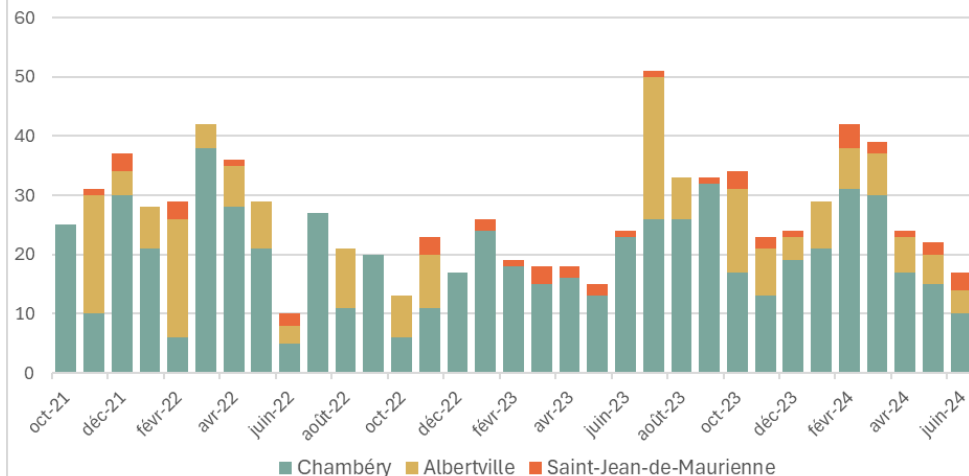
Les actions conventionnées n°2 (accompagnement à la création d'une plateforme IML), action n°4 (étude pour l'accompagnement sanitaire et social), action n°16 (expérimentation d'une mesure spécifique jeunes), action n°17 (réaliser un guide des solidarités) ne sont pas présentées dans ce bilan. Ces actions sont achevées, réorientées et explicitées dans les précédents bilans.

2.1 Axe 1 Prévenir les risques de rupture dans les parcours résidentiels

2.1.1 Développement de « l’aller vers » pour les locataires du parc privé en impayés de loyers (action conventionnée n°8)

Les livrables 2021 à 2024- Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats
De juillet 2021 à juin 2024- réalisé De juillet 2024 à décembre 2024- réalisé De janvier 2025 à décembre 2025- convention en cours	

Répartition des commandements de payer transmis à l'ADIL 73
par mois et par arrondissement



Sur la période juillet à décembre 2024, il y a eu 134 commandements de payer supplémentaires (non représentés sur le graphique ci-contre) 42 pour GC et 92 pour le reste du département

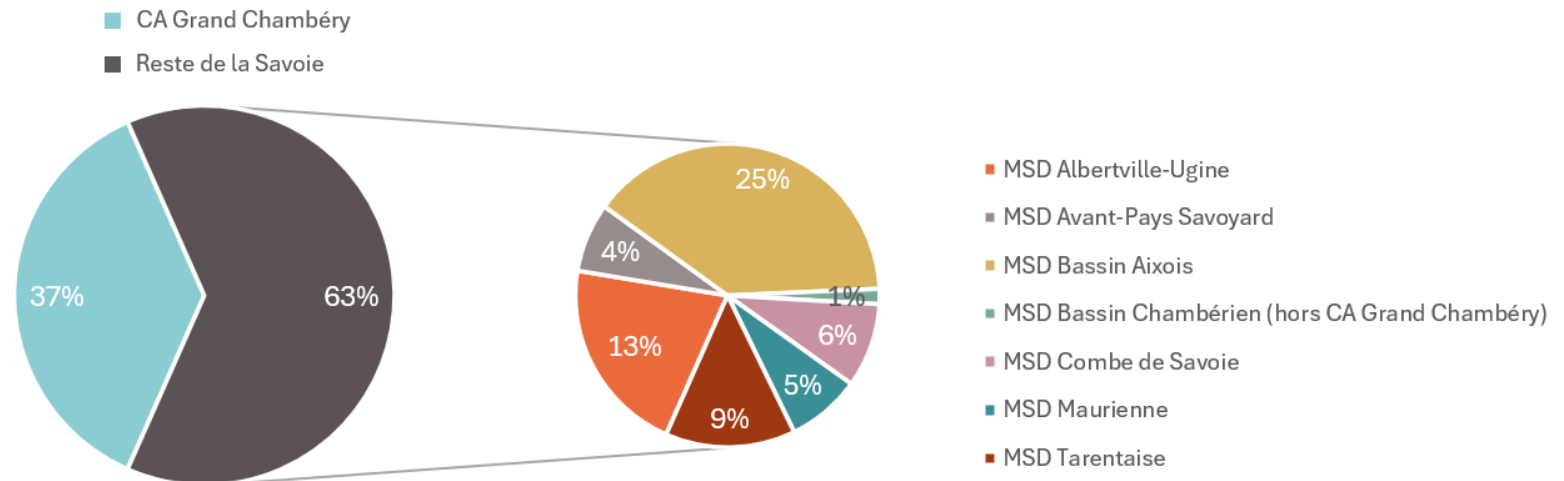
Le délai moyen entre la date du commandement de payer et la transmission à l'ADIL 73 par les services de l'Etat s'établit à **14 jours** ouvrés en moyenne depuis le début de l'action (diminution du délai moyen qui était de 16 jours en 2023) :

- 12 jours dans l'arrondissement de Chambéry,
- 24 jours dans l'arrondissement d'Albertville,
- 14 jours dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.

Depuis le début de l'action, l'ADIL 73 a été destinataire de commandements de payer visant **1012 ménages locataires** du parc privé, dont :

684 de l'arrondissement de Chambéry,
328 pour le reste du département.

Répartition géographique des ménages destinataires de commandements de payer



Le montant cumulé des dettes réclamées au stade du commandement de payer s'élève, au 30/06/2024, à **2 950 817 €** :

- 1 091 869 € sur le territoire de Grand Chambéry (pour 324 ménages concernés),
- 1 858 948 € dans le reste de la Savoie (pour 557 ménages concernés).

A l'échelle du département, la dette moyenne par ménage s'élève à **3 349 €**. Ce chiffre masque une forte dispersion, avec des montants qui peuvent être très élevés.

Dans le cadre de la convention ici présentée, l'ADIL de la Savoie contacte par courrier l'ensemble des locataires en dettes du loyer dès le premier commandement en proposant un rendez-vous avec un juriste. Cet entretien permet de faire un état des lieux de la situation vis-à-vis du logement et de la dette locative, puis de présenter des préconisations et des orientations aux ménages reçus.

Entre mi-novembre 2021 et fin 2024, **995** courriers ont été envoyés. En effet, sur les 995 ménages concernés par un commandement de payer, **19 ménages nous ont contacté suite au 1^{er} courrier envoyé par les services de l'Etat** et n'ont donc pas nécessité l'envoi d'un courrier par l'ADIL 73, dont 3 ménages ayant consulté l'ADIL 73 en phase de calage sans avoir réceptionné les commandements de payer. Un **20^{ème} ménage** nous a consulté pour un **autre motif** lié à la non-décence de son logement.

Sur les 995 courriers, **356** ont été adressés à des ménages habitant le territoire de Grand Chambéry (soit **36%**).

Parmi les **179** ménages ayant pris contact avec l'ADIL 73 suite à ces courriers :

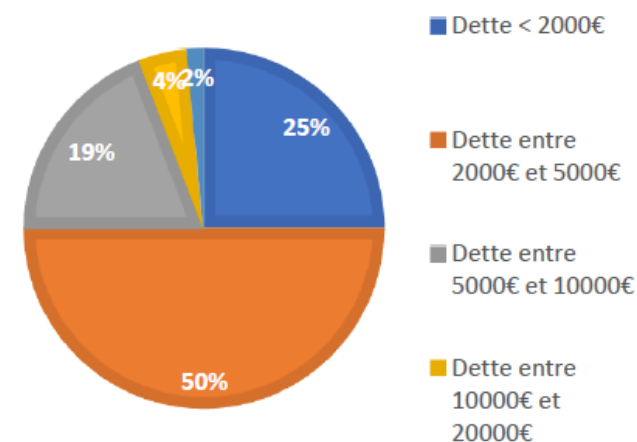
- **160** ont été accompagnés soit 89%.
- 12 ont déclaré que leur dette avait déjà été réglée et n'ont pas fait l'objet d'un suivi.
- **4** ne se sont pas présentés au rendez-vous et ne nous ont pas recontactés malgré des relances téléphoniques de l'ADIL 73.
- **3** n'ont pas souhaité faire de diagnostic juridique et financier.

Nombre de ménages accompagnés	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Grand Chambéry	20	27	39	86
Reste de la Savoie	15	22	57	94
Total Savoie	35	49	96	180

S'agissant des **180 ménages** accompagnés par l'ADIL 73 sur 36 mois :

- Pour **14** ménages, la dette est réglée (**5** sur Grand Chambéry), dont 3 dossiers étaient liés à des motifs de non-décence (lien avec Histologe),
- **49** ménages ont reçu une assignation (**31** sur Grand Chambéry),
- **14** ont fait l'objet d'un commandement de quitter les lieux (**4** sur Grand Chambéry),

MONTANT DE DETTE (GRAND CHAMBERY)



- **16** ont fait l'objet d'un concours de la force publique (**13** sur Grand Chambéry),
- **87** accompagnements sont en cours (**34** sur Grand Chambéry).

Parmi eux, **139 ménages ont fait l'objet d'un diagnostic juridique et financier complet** avec préconisations de l'ADIL 73. Pour les autres, l'accompagnement de l'ADIL n'a pas abouti sur un diagnostic juridique et financier complet **mais un premier conseil a été apporté.**

L'origine de la dette a des causes multiples, néanmoins **les accidents de vie** sont souvent mis en avant par les locataires pour expliquer les difficultés à payer leur loyer.

Parmi les locataires ayant déclaré l'origine de leur dette :

- 34% avancent des difficultés professionnelles (perte d'emploi, diminution ou arrêt de l'activité professionnelle, baisse de revenus liée au chômage partiel en raison de la crise sanitaire). C'est plus qu'en juin 2023 (30%). Ce taux est de 36% sur Grand Chambéry.
- 22% avancent des raisons de santé (maladie, accident). Ce taux est de 21% sur Grand Chambéry.
- 8% avancent des raisons liées à un changement de situation familiale. Ce taux est le même sur Grand Chambéry.
- 9% avancent une difficulté à gérer leur budget. Ce taux est le même sur Grand Chambéry.
- 16% avancent un conflit avec le bailleur. Ce taux est de 11% sur Grand Chambéry.
- 9% avancent d'autres raisons, parmi lesquelles : décès d'un proche qui finançait le loyer, emprisonnement du conjoint, contestation de la dette, victime d'escroquerie, fermeture du compte bancaire. Ce taux est de 11% sur Grand Chambéry.

	Préconisations de la conseillère juriste de l'ADIL	Locataires concernés sur le département.		Locataires concernés sur Grand Chambéry	
	Se rapprocher des services sociaux du Département.	72	52%	36	53%
	Prendre contact auprès du bailleur afin de trouver une solution amiable.	65	47%	38	56%
	Se rapprocher d'Action Logement afin de bénéficier du service d'accompagnement social	28	20%	16	24%
	Prendre rendez-vous auprès de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) afin de vérifier ses droits ou d'actualiser sa situation.	45	32%	26	38%
	Faire une demande auprès du FSL.	31	22%	14	21%
	Faire vérifier l'état de décence du logement.	34	24%	18	26%
	Faire une demande de logement social.	36	26%	14	21%
	Prendre rendez-vous auprès d'un conciliateur de justice ou de la Commission Départementale de Conciliation.	10	7%	5	7%
	Renouveler sa demande de logement social	13	9%	5	7%
	Déposer un dossier DALO	8	6%	1	1%
	Autre*	60	43%	29	13%
	<i>*Le champ « autre » correspond principalement à des explications données sur le déroulement de la procédure d'expulsion.</i>				

- Evaluation : deux comités de pilotage réunissant les secrétariats de CCAPEX et les sous-préfectures, le département, la DDETSP et Grand Chambéry, la chargée de mission PEX, la CAF ont été réalisés. D'un commun accord, le bilan est positif démontrant que cette démarche est **complémentaire au travail d'accompagnement des services sociaux de secteur**. Un lien plus important est à engager entre les missions de prévention des expulsions et cette action préventive, toutes deux confiées à l'ADIL 73.
- L'action doit **faire évoluer les modalités d'aller vers**. En effet, l'envoi du courrier seul ne peut convenir pour réussir à se mettre en lien avec des ménages (qui n'ouvrent pas toujours leurs courriers ou ont des difficultés à demander de l'aide malgré la mise à disposition). Un travail doit s'engager avec la CAF pour systématiser un message pour les ménages repérés en impayés. **Un travail de mise en lien avec le Département doit s'envisager pour la CA de Grand Chambéry notamment afin d'éviter de doubler les informations aux ménages accompagnés par le service social de secteur**. Une recherche de protocole est à effectuer concernant la protection des données et l'échange d'information. La Maison Sociale Départementale reconnaît que la mise à disposition de l'ADIL permet à des ménages qui refusent l'accompagnement du secteur de travailler sur la dette locative, la gestion budgétaire etc..
- Pour vérifier l'efficacité de l'action, un **travail de suivi des dossiers avec les CCAPEX** sera indispensable mais demande un temps de travail administratif important.

⇒ Nous souhaitons maintenir pour 2026 notre soutien à cette action. L'ADIL de la Savoie s'est impliquée dans la lutte contre les expulsions et a engagé un travail collaboratif avec le Département pour faire évoluer les modalités d'action, de transmissions de données afin de répondre à cet enjeu important qu'est la prévention. La DDETSPP et Grand Chambéry, ainsi que le Département et l'ADIL s'associent pleinement pour faire varier les outils de contacts avec les ménages en dettes afin de les accompagner dans le maintien à domicile et réduire les ruptures de parcours.

2.1.2 Création d'un guichet d'accueil, d'information et d'orientation pour les jeunes (action conventionnée n°15)

Les livrables réalisés en 2021-2022-2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats Observations
Etude « jeunes et précarité pour un logement d'abord »	Réalisée	⇒ A donné lieu à des préconisations. Actions prioritaires : création guichet d'AIO logement jeunes et mesure expérimentale d'accompagnement jeunes
Lancer une action d'accueil, informations, orientation logement du public jeunes sur le territoire - Rédaction d'un nouveau cahier des charges en janvier - Lancement d'un marché public - Sélection du candidat semaine du 22/04	Réalisé Janvier 2024 En ligne le 02/04/2024	<i>Travail institutionnel et process de validation long. Cette action était identifiée en tant que marché public. Le marché a dû être republié car infructueux à la première publication. Nous avons reçu deux offres qui ne répondaient pas au cahier des charges. Nous avons revu celui-ci, le budget alloué à cette action.</i>
Octobre 2024 à septembre 2025 - Création du Conseil Logement Jeunes par la FOL73 pour répondre à ce marché - Création graphique d'un design propre à cette activité : flyers et affiches - Publication dans le CMAG (journal local	Réalisé - Validation de la Décomposition des Prix Générale et Forfaitaire à 60 935 € pour 12 mois d'actions - Devis pour la création graphique externalisée de 450 € puis impressions des flyers, affiches	

de la collectivité)
« une question, leur
réponse », affichage
dans tous les bus du
territoire

une question...

une question Leurs réponses

Grand Chambéry finance des permanences pour informer et orienter les jeunes de 16 à 30 ans sur le logement, en partenariat avec le service Conseil Logement Jeunes (CLJ) de la Fédération des œuvres laïques de Savoie (FOL73). Ce dispositif se déploie depuis octobre 2024 dans des lieux clés pour répondre aux besoins spécifiques du territoire en matière d'accompagnement au logement. Quels enjeux spécifiques du territoire justifient l'existence de ce dispositif ?



Audrey Pacitti,
directrice du Foyer
Jeunes Travailleurs
et du CLJ

« La jeunesse est une période de nombreux changements. Les jeunes sont en recherche d'autonomie et de repères. C'est un public précaire et inscrit dans les phénomènes de non recours. Dans un contexte de crise du logement, proposer un lieu ressource pour informer sur les droits, les services disponibles et soutenir les démarches liées au logement est essentiel. Le CLJ permet de préparer un projet logement, prévenir les ruptures, accompagner et sécuriser les parcours résidentiels, afin que le logement reste un droit accessible. La FOL73 a souhaité participer à ce projet de territoire en créant le Conseil Logement Jeunes. »



Clothilde Del-Gala,
Chargée du plan
Logement d'abord

« Avec la mise en œuvre du plan Logement d'abord, il est essentiel d'agir sur différentes formes de prévention pour éloigner les habitants du risque de devenir sans-abris. Les jeunes, qui sont plus exposés à des situations de précarité, ont besoin d'être soutenus et outillés. Jusqu'à présent, il n'existait pas de lieu d'accueil sur les questions liées au logement des jeunes. C'est pourquoi, dans cet objectif, nous avons lancé un marché public pour ouvrir un guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation logement pour les jeunes. Il s'agit de permettre à tous d'être informés et accompagnés quant à l'ensemble de leurs questions logement. »

*Logement d'abord : politique nationale déployée sur certains territoires dans le cadre d'Appel à manifestation d'intérêt. Grand Chambéry s'est engagé depuis 2021 dans cette politique au titre de sa compétence équilibre social de l'habitat.



Gaëtan Pauchet,
Conseiller délégué
chargé de l'habitat
et du foncier associé

« Les publics jeunes sont particulièrement exposés à un risque de bascule dans la précarité, avec des statuts d'emploi plus flexibles, la familiarisation des aides, des conflits familiaux pas toujours anticipés. Or, le logement est le premier poste de dépenses dans le budget des étudiants comme des jeunes actifs. Parce que le passage à l'âge adulte doit recevoir l'attention qu'il mérite des pouvoirs publics, nous sommes pleinement engagés dans la démarche « Logement d'abord », qui vise à prévenir les ruptures dans les parcours de vie qui mènent à la rue. En partageant une conviction forte : le logement ne doit pas être un frein pour accéder à un emploi ou suivre ses études, mais un vecteur d'accès à l'autonomie et à l'émancipation. »

GRAND CHAMBERY
l'agglomération

Tu as entre 16 et 30 ans ?
Tu as besoin d'aide pour un logement ?

PERMANENCES LOGEMENT JEUNES

06 85 83 51 94 APPELLE !
clj@fol73.fr ÉCRIS !

FOL C.L.J SAVOIE
CONSEIL LOGEMENT JEUNES

Financé par
GOVERNEMENT
Délegation interministérielle à l'habitat et à l'accès au logement

- Réunion publique de présentation du dispositif dans les locaux de Grand Chambéry

- 75 personnes présentes à la réunion de présentation avec des professionnels du logement, de l'hébergement et de la jeunesse



Quelques chiffres (01/10 au 31/05)



237

Jeunes
différents
reçus



294

Rdv
effectués



1599

Actions
d'accompagnement
réalisées



10

Ateliers
collectifs
réalisés

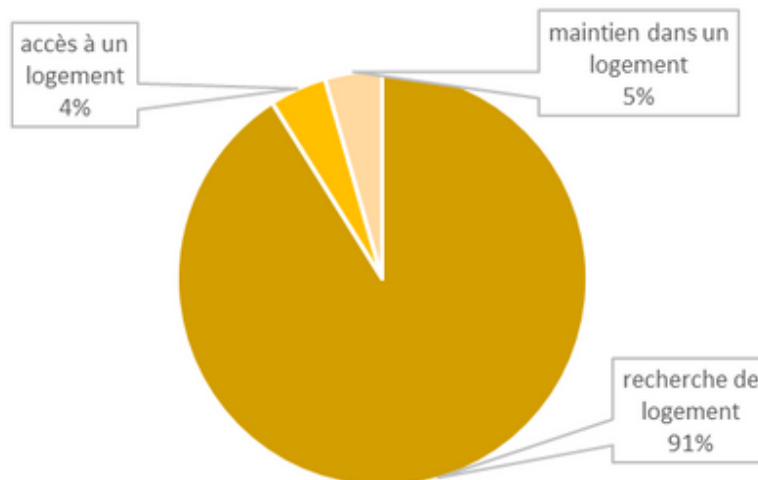


39

Relogements
(25% des jeunes
en recherche)

- Mise en place des permanences sur 3 lieux différents (en soirée au sein d'un FJT, en journée au sein de la mission locale et sur le quartier des Hauts de Chambéry) à partir du 01/10/2024

Qualification du besoin de RDV



34% des jeunes accueillis ont un lien actuel ou passé avec l'ASE.
3/4 des jeunes reçus ont moins de 25 ans, pour 69% d'hommes et 31% de femmes. A 80.6 %, ce sont des jeunes célibataires isolés. Pour 32% des jeunes reçus, ils sont en situation de CDI temps plein. Pour les jeunes non-salariés : 67% sont demandeurs d'emploi, 7% en congé maternité. Le reste des jeunes est engagé dans des parcours d'insertion avec la mission locale.
Les jeunes sont majoritairement originaires de l'Agglomération. Quelques demandes de jeunes extérieurs à l'EPCI ont demandé un RDV pour avoir de l'aide pour venir s'installer sur le territoire.
Aujourd'hui, tous les créneaux sont remplis. Il y a beaucoup de demandes formulées directement par des jeunes ou par des partenaires.

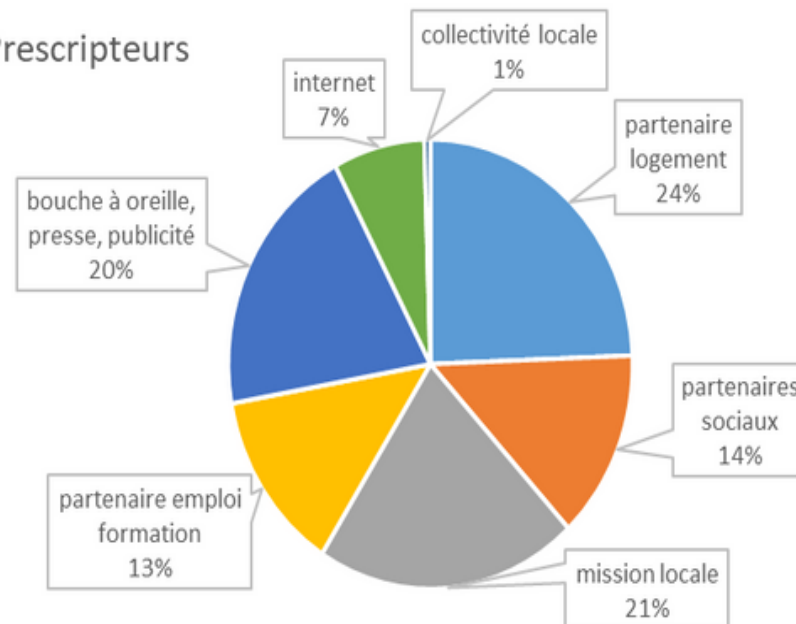
En juin 2025, le Conseil Logement Jeunes s'est engagé pour la Semaine Nationale du Logement des Jeunes portée par l'Union Nationale des CLLAJ et a prévu un programme d'actions sur la thématique du logement.

Le CLJ **fait apparaître également un besoin d'accompagnement individualisé de quelques jeunes**. Certains reprennent des RDV réguliers faute de ne pas pouvoir bénéficier de mesures d'accompagnement logement. Ces accompagnements seraient parfois nécessaires pour l'installation de réflexes (gestion budgétaire et administrative) liée à une première recherche ou installation pour des primo-locataires.

De plus, le service fait remonter un besoin de places réactives et adaptées sur des dispositifs spécifiques comme de l'accueil temporaire, de courte durée, des places transitoires et d'hébergement avec des animaux. La question d'un travail de prévention avec l'ASE est en cours de travail.

Les jeunes viennent généralement via le **bouche à oreilles ou les affiches vues dans les synchro bus**. Les partenaires orientent peu les jeunes à ce jour mais demandent des rencontres régulières avec le Conseil Logement Jeunes pour la mise en œuvre d'actions collectives. Il y a 3 semaines de délai pour les RDV actuellement. On mesure toutefois un taux d'absentéisme des jeunes de 20% aux RDV.

Prescripteurs



- Réunion bilan – invitation au co-financement avec le département de la Savoie, la CAF, Action Logement

Une réunion en juin 2025 a été lancée à l'initiative de Grand Chambéry invitant la DDETSP, le Département de la Savoie (central et service protection de l'enfance), Action logement et la CAF. Un CR a été rédigé et transmis aux partenaires absents. La CAF a répondu être prête à évaluer les possibilités de co-financement mais également de communication avec les allocataires. La direction de la protection de l'enfance souhaite travailler un co-financement à compter de septembre 2025 avec des crédits FSE. Action Logement pourrait cofinancer une partie de l'activité au regard des actes réalisés sur les aides action logement. Ce financement est lié à un conventionnement national entre l'UNCLLAJ et Action logement France.

- ⇒ Cette action sera complétée par des animations collectives dans le QPV des Hauts de Chambéry dans le cadre du contrat de ville de Grand Chambéry. L'action proposée est d'accompagner un groupe de jeunes dans une démarche de recherche de solutions pour l'émancipation via le logement (recherche de logement, démarches juridiques et administratives, recherche de mobilier en groupe, recherche de solutions financières). L'action est proposée sous la forme d'un jeu de piste ou parcours avec un groupe issu du quartier. En effet, l'action TZNR et le guichet d'accueil ont mis en lumière l'absence des jeunes de ce quartier sur les questions relatives à l'accès au logement : aucun jeune ne prend RDV à la permanence sur le quartier.
- ⇒ **Un nouveau marché a été lancé pour poursuivre l'action engagée. Celui-ci programme la poursuite de l'action du 01/10/2025 au 31/12/2026.** Les actions de communication notamment dans l'ensemble des bus de l'EPCI sont prévues pour septembre 2025. Une forte activité est attendue à la rentrée avec une inquiétude quant à la possibilité de répondre à la demande de RDV. L'action répond à un réel besoin sur le territoire. Celle-ci a été reprise dans la rédaction de la fiche sur le logement des jeunes dans l'écriture du nouveau PDALHPD comme action à maintenir voire à l'essaimer sur le reste du territoire.

2.2 Axe 2 Mobiliser le parc privé à des fins sociales

2.2.1 Animation de la plateforme de captation du parc privé à des fins sociales

Les livrables réalisés en 2023-2024-2025	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats et Observations
Convention de partenariat avec ADIL73 de septembre à décembre 2023 (5 614€) puis convention de janvier à décembre 2024	Rédaction du guide de la plateforme, Organisation de la mission, Formation de l'ensemble des juristes de l'ADIL, Réunion d'équipe avec les juristes, la coordinatrice LDA, et deux opérateurs IML Plan de communication et support début d'année 2024 : affichages publics dans l'agglomération, sous les abribus, articles dans le Dauphiné libéré (quotidien de presse locale) mars 2024.	Lancement de la communication publique et des premiers reportings en 2024 Changement de référent professionnel au sein de l'ADIL73 avec un départ de la personne chargée de la mission d'animation de la plateforme. Recrutement et formation de la nouvelle référente en début d'année



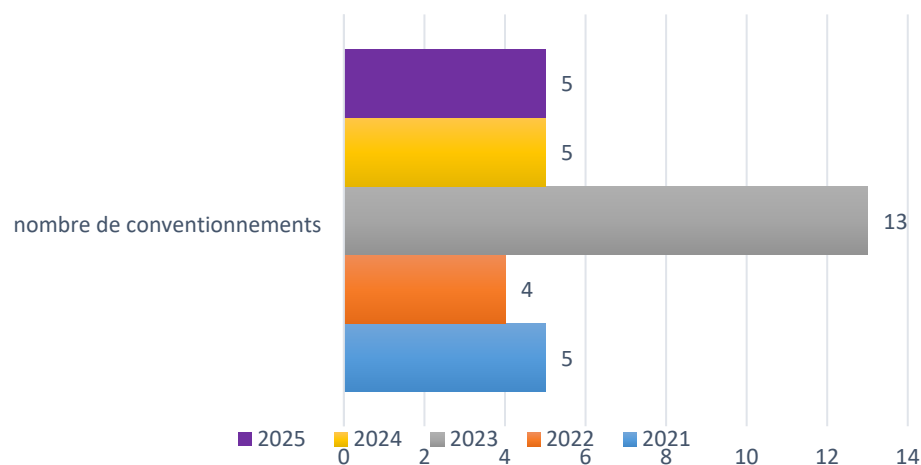


Les premiers contacts ont permis d'ajuster entre opérateurs les délais de réponses aux propriétaires et de réorienter pour certains vers d'autres associations lorsque les délais ne pouvaient être respectés.

En 2024, l'activité de la plateforme est relativement faible. **50 contacts au sujet de Louer Solidaire :**

- 34 contacts reçus via la boîte mail Louer Solidaire (formulaire en ligne Grand Chambéry)
- 3 contacts issus d'une réunion d'information organisée par l'ADIL
- 1 contact lors d'un rdv ADIL sur une autre thématique
- 12 contacts par téléphone.

Sur l'ensemble 10 orientations vers les opérateurs ont été réalisées.

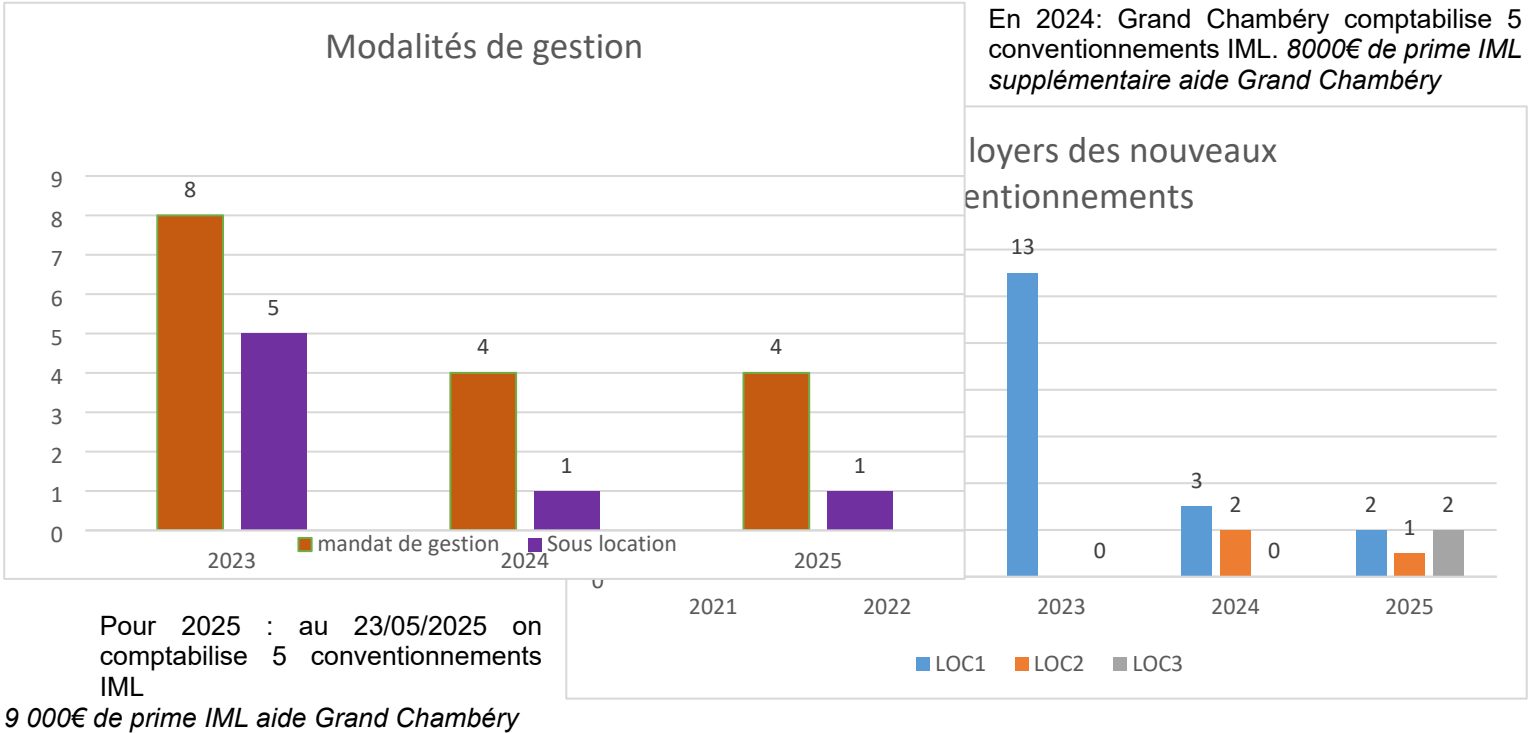


La fin de l'année 2024 puis le début d'année 2025 ont été **marqués par un temps d'incertitude sur l'avenir du dispositif Loc Avantages**. A cette même période, un nombre important de logements arrivait en fin de conventionnement et quelques opérateurs ont perdu des logements.

En novembre 2024, l'animatrice de la plateforme a quitté son poste et a demandé une nouvelle organisation au sein de l'ADIL en 2025.

Un nouvel opérateur qui a déposé le bilan et a quitté la plateforme : le seul logement situé sur le territoire a été transféré vers un autre opérateur. En 2025, deux nouveaux opérateurs pour la Savoie entrent dans la plateforme avec un nouvel agrément IML (SOLHA Savoie Isère et Association Savoyarde Protestante)

A partir de 2023, le suivi des données internes permet à Grand Chambéry d'extraire les modalités de gestion sélectionnées par les propriétaire bailleurs qui conventionnent. Avant cette période, les données ne sont pas exploitables.



- ⇒ La plateforme a suscité beaucoup d'intérêt :
- pour les propriétaires attirés par la communication qui ont pris un premier contact pour avoir des informations
 - pour les opérateurs IML qui attendaient depuis plusieurs mois le lancement opérationnel

-pour les opérateurs non agréés qui captent aussi des logements pour leurs activités d'accompagnement (ex : l'ASE et les MECS, Emmaus etc..)
-pour les territoires voisins qui sollicitent des RDV pour partager l'expérience du portage par un EPCI en collaboration avec la DDETSP73.
Cette action fait partie des expérimentations de l'AMI qui ont trouvé leur place dans le suivi et la rédaction du nouveau PDALHPD.

- ⇒ En 2025, l'ADIL commence à relancer l'ensemble des contacts qui n'ont pas abouti pour relancer les propriétaires qui souhaitent réfléchir.
- ⇒ L'EPCI travaille sur les questions de communication interrompues en début d'année faute d'informations sur Loc Avantages.
- ⇒ L'adhésion au fonds de sécurisation régional apporte un nouvel argument pour les propriétaires

Pour 2026 le projet principal est de relancer la communication et d'améliorer également l'identification des propriétaires. Grand Chambéry s'intéresse à l'intégration de *Territoire Zéro logement vacant* en lien avec Louer Solidaire.

2.2.2 Abonder le fonds de sécurisation régional Auvergne Rhône Alpes

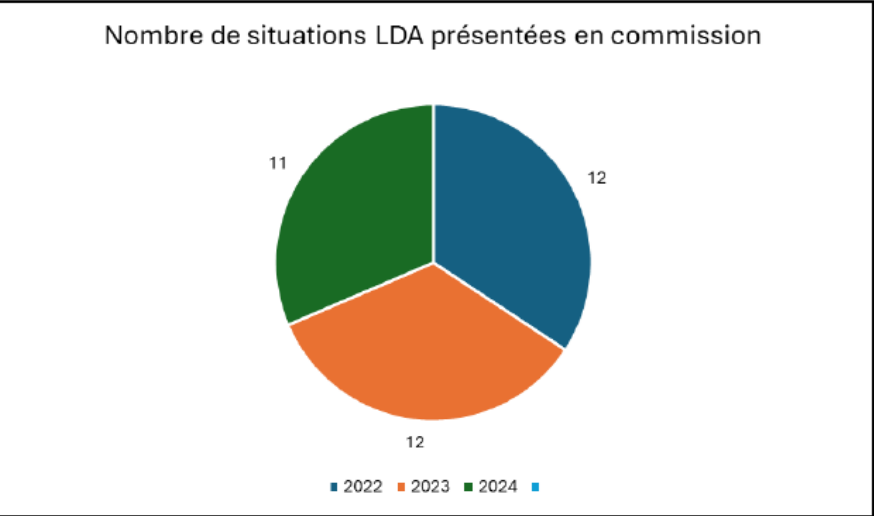
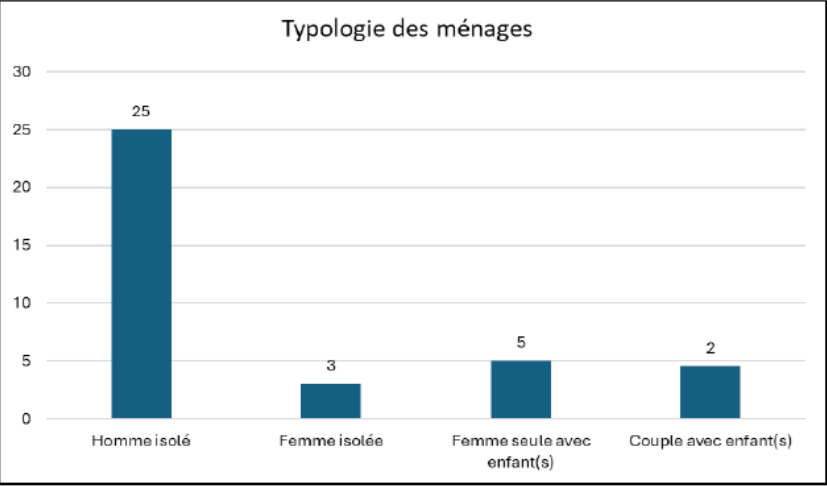
	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Ecriture de la convention entre la FAPIL AURA et Grand Chambéry. « Convention d'abondement au fonds de sécurisation régional »	Réalisé	Passage en conseil communautaire Paiement de la subvention de 25 000€ Ajout de ce nouvel argument dans la communication de Louer Solidaire notamment sur le site de Grand Chambéry Information lancée à l'ensemble des opérateurs de l'IML	A juillet 2025, aucun opérateur n'a sollicité le fonds pour des impayés ou dégradations locatives.

2.2.3 Prendre en charges les frais de gestion pour les propriétaires bailleurs conventionnant en IML

	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
	Non réalisée		
⇒ Nous n'avons pas mis en place de procédure quant à la prise en charge des frais de gestion. Cette question a été partagée avec les acteurs locaux, la FAPIL AURA. Le Loc Avantage ayant été impacté lors de cette année (arrêt puis reprise du dispositif), notre priorité a été de consolider le fonctionnement de la plateforme. ⇒ Un groupe de travail devrait se mettre en place en 2026 avec les AIS et AIVS pour travailler cette possibilité afin d'accroître davantage l'attractivité du dispositif pour les propriétaires et les convaincre de conventionner.			

2.3 Axe 3 Mieux accompagner les personnes sans domicile

2.2.1 Renforcer le SIAO pour permettre le rapprochement de l'offre de logement et les demandeurs (action conventionnée n°6)

Les livrables réalisés	Indicateurs de suivi et résultats et observations																		
Convention de partenariat avec le SIAO de la Savoie (porté par l'association La Sasson) depuis 2021. Chaque année, la convention comporte une fiche action détaillée revue et actualisée au moment du bilan annuel La convention est renouvelée pour 2025	Depuis 2021, la mise en place de la commission SIAO Bailleurs en Savoie a permis : - d'améliorer le nombre d'attributions de personnes sans-abris (en CHU, à la rue et en centre d'hébergement) - de faire évoluer les profils de personnes présentées en commission - de conforter la place du SIAO comme acteur central d'appui pour les bailleurs Pour 2024, le SIAO a été sollicité pour présenter 28 situations « de la rue au logement » de 7 prescripteurs différents. 17 candidatures n'ont pas été retenues (absence de contact, absences au RDV 35 situations présentées en commission Nombre de situations LDA présentées en commission  <table><tr><th>Année</th><th>Nombre de situations</th></tr><tr><td>2022</td><td>12</td></tr><tr><td>2023</td><td>12</td></tr><tr><td>2024</td><td>11</td></tr></table> Typologie des ménages  <table><tr><th>Typologie des ménages</th><th>Nombre de situations</th></tr><tr><td>Homme isolé</td><td>25</td></tr><tr><td>Femme isolée</td><td>3</td></tr><tr><td>Femme seule avec enfant(s)</td><td>5</td></tr><tr><td>Couple avec enfant(s)</td><td>2</td></tr></table> proposés, non adhésion, incarcération, sortie du département, absence de ressources...) En 2024 la moyenne d'âge des situations nouvelles s'élève à 47 ans. 9 situations sur 11 ont pu être labellisées à la réservation préfectorale. La nature des ressources principales des ménages ne change pas vis-à-vis des années précédentes : RSA (4), ASS (1), AAH (1), activité (3), Retraite (2) En revanche depuis 2022, l'évolution réside dans la typologie des ménages. Si la part des hommes isolés reste la plus importante, la part des femmes et familles a augmenté.	Année	Nombre de situations	2022	12	2023	12	2024	11	Typologie des ménages	Nombre de situations	Homme isolé	25	Femme isolée	3	Femme seule avec enfant(s)	5	Couple avec enfant(s)	2
Année	Nombre de situations																		
2022	12																		
2023	12																		
2024	11																		
Typologie des ménages	Nombre de situations																		
Homme isolé	25																		
Femme isolée	3																		
Femme seule avec enfant(s)	5																		
Couple avec enfant(s)	2																		

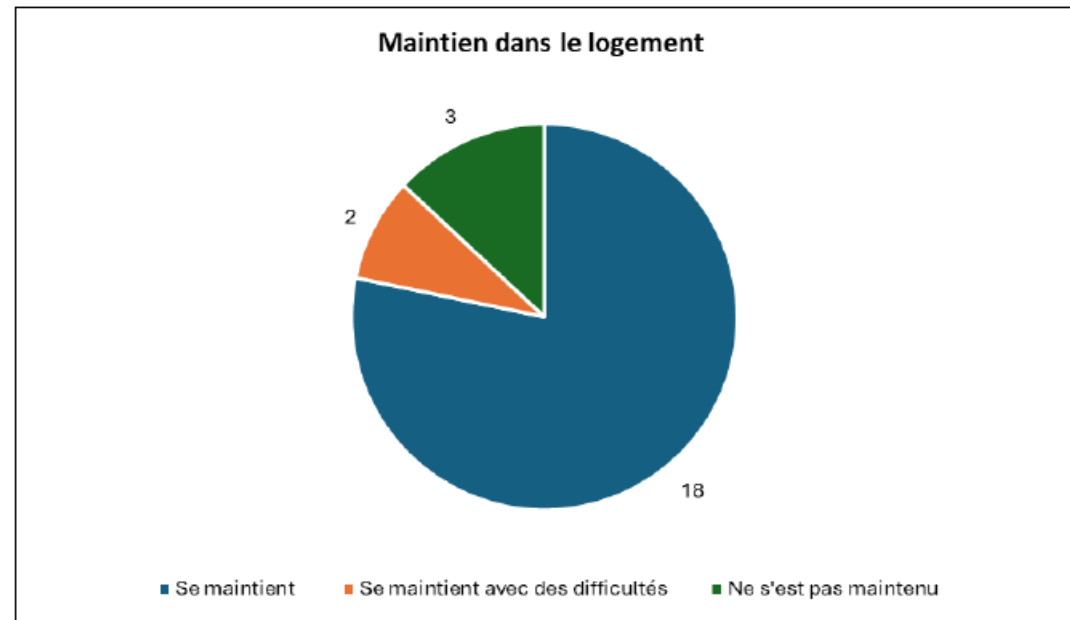
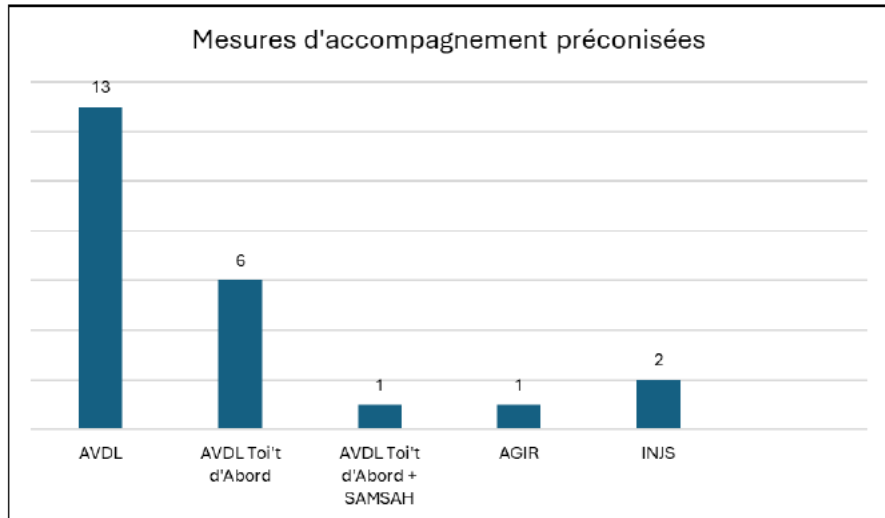
Mesures d'accompagnement préconisées pour les 23 ménages relogés dans le parc public

La fiche action du SIAO a été modifiée d'un commun accord pour renforcer la partie « suivi de parcours » des personnes positionnées, du positionnement jusqu'à l'entrée dans le logement. Le référent du SIAO fait un travail d'accompagnement de la première rencontre (qualification de la demande jusqu'au passage de relai avec le travailleur social en charge de la mesure d'accompagnement). L'installation dans le logement se fait aujourd'hui de manière plus fluide et le passage de relai est simplifié. Le lien avec l'accompagnant est maintenu. Les partenaires sont de plus en plus nombreux et diversifiés avec des nouveaux interlocuteurs notamment sanitaires.

*INJS = Institut national des jeunes sourds

La référente du SIAO réalise un suivi de parcours avec chacune des personnes orientées LDA depuis 2022. Si besoin, elle se rend au domicile, est en lien avec les bailleurs et le référent social en charge de l'accompagnement. Grâce à ce travail, il est aujourd'hui possible d'effectuer un travail d'analyse sur le maintien à domicile des personnes orientées. Sur les 3 personnes qui ne se sont pas maintenues, un homme a quitté son logement et fait depuis appel au 115 dans plusieurs départements, une autre personne a quitté son logement et est hébergé sur un autre département. La troisième personne a été orientée en pension de famille.

Le taux de maintien s'élève à 87%.



⇒ **Nous souhaitons maintenir ce poste qui est essentiel pour garantir l'installation d'un parcours logement puis la coordination et le suivi de l'expérimentation.**

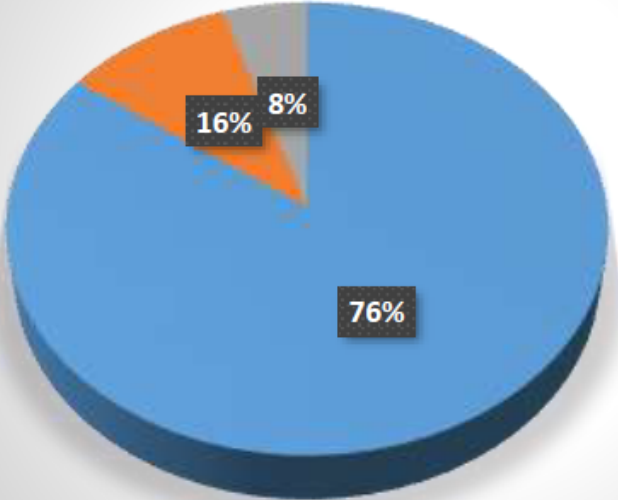
Le SIAO a aujourd'hui une place essentielle dans le rôle avec les bailleurs sociaux lors des attributions (commissions SIAO bailleurs, expulsions, commission DALO etc).

Le poste permet aussi de mieux communiquer et expliciter les démarches aux personnes concernées de manière fine. Les retours des personnes montrent la qualité de l'engagement de la référente LDA dans leur parcours d'accès au logement.

⇒ **A noter que les relogements sont possibles grâce aux 2 principaux bailleurs du département (OPAC Savoie et CRISTAL Habitat), les autres bailleurs n'étant pas ou peu acteurs. L'État contribue également activement en positionnant certains ménages sur les logements réservés contingent préfectoral des programmes neufs.**

*« Lorsque nous sommes arrivés au centre d'hébergement d'urgence en juillet 2024, on vivait tous les 5 dans une chambre. Une seule pièce pour 2 adultes et 3 enfants, ce n'est pas une vie. C'était bruyant, exigu et surtout très difficile à supporter pour mon mari qui est malade. On a été accueilli avec dignité mais la vie là-bas restait compliquée. Une assistante sociale (CCAS) nous a pris en charge très rapidement. Elle nous a aidés à refaire toutes les démarches administratives et surtout elle nous a mis en relation avec M***, l'éducatrice du SIAO et toute l'équipe du SIAO pour le logement. Elles ont travaillé ensemble pour que notre situation soit priorisée notamment en raison de la maladie de mon mari et des conditions de vie très difficiles au CHU. Malgré un délai de 4 mois, elles ont suivi chaque étape de près, se mobilisant sans relâche pour que nous puissions obtenir un logement adapté dans les plus brefs délais. Et un jour, mi-décembre la bonne nouvelle est arrivée. Un T4 nous était proposé (de l'espace pour que chacun retrouve un peu d'intimité) (...). Merci à toutes les personnes qui nous ont aidés à accéder à un logement social et en particulier à M**** et Mme S****(CCAS). Votre soutien a été essentiel pour notre famille. »*

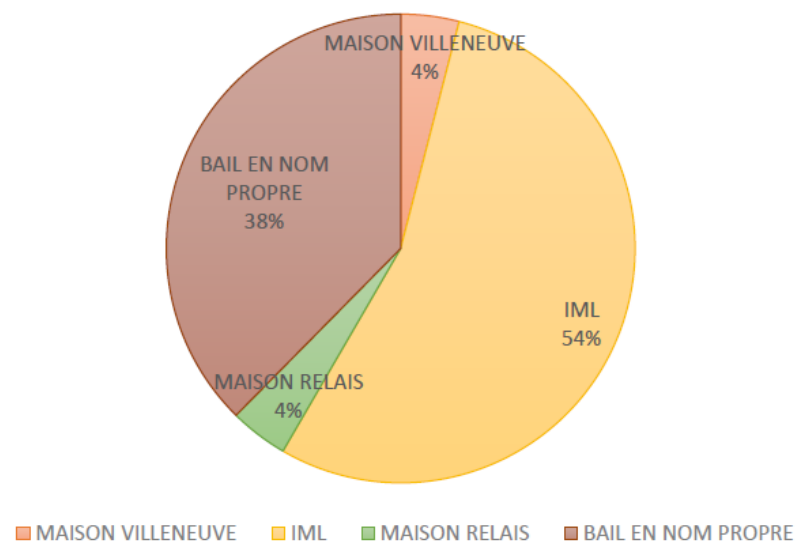
2.2.2 Renforcer le service Toit d'abord pour multiplier et améliorer les conditions d'accompagnement (action conventionnée n°7)

Les livrables réalisés	Etat de la réalisation Indicateurs de suivi et résultats Observations								
Depuis 2022 : convention de partenariat avec Toi(t) d'abord (service porté par l'association La Sasson). La fiche action comporte le renfort d'un 0.5 ETP avec pour objectif de former des binômes dans le travail d'accompagnement, de rechercher des liens plus importants avec les bailleurs et d'augmenter le partenariat avec les acteurs médico-sociaux du territoire. Le service existe depuis 2016 financé par la DDETSP73 pour accompagner et loger des personnes avec de multi problématiques sanitaires et sociales et en grande exclusion qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas accéder à une structure d'hébergement du fait des conditions d'accueil. Ce service repose sur les piliers du logement d'abord avec l'accès au logement de droit commun comme préalable à un projet d'insertion. Pour 2025, la convention de partenariat avec l'association La Sasson a été renouvelée.	En 2022, il y avait 18 personnes accompagnées par Toit d'abord avant le renfort par l'AMI. En 2024, le service a accompagné 31 personnes et 6 personnes ont quitté le dispositif. 1 personne a été incarcérée, 2 ont mis fin à l'accompagnement d'un commun accord entre la personne et l'équipe d'accompagnement, 1 personne est orientée en pension de famille et l'équipe maintient son soutien temporairement, 1 personne a quitté son logement et le département après dépôt de son préavis, 1 personne est entrée en LHSS. A ce jour, en 2025, l'effectif comporte 25 personnes. typologie des foyers accompagnés <table border="1"><thead><tr><th>Typologie</th><th>Pourcentage</th></tr></thead><tbody><tr><td>hommes seuls</td><td>76%</td></tr><tr><td>femmes seules</td><td>16%</td></tr><tr><td>couple</td><td>8%</td></tr></tbody></table>	Typologie	Pourcentage	hommes seuls	76%	femmes seules	16%	couple	8%
Typologie	Pourcentage								
hommes seuls	76%								
femmes seules	16%								
couple	8%								

Parmi les ménages sous locataires dans le cadre de l'intermédiation locative, sept sont à jour de leurs demandes de logement social (DLS) dont trois ont une demande de réservation préfectorale valide. Certaines personnes accompagnées sont dans de telles difficultés sociales, médicales et / ou psychiques qu'il n'est pas possible pour elles d'envisager, pour l'heure, un déménagement.

Les nouvelles personnes orientées et accompagnées ont une prescription SIAO via la commission SIAO bailleurs mise en place dans le cadre du LDA. Les personnes accompagnées arrivent avec une proposition de logement et un travail déjà effectué avec le SIAO préfigurant le travail de Toit d'abord. C'est une réelle plus-value.

SITUATION VIS-A-VIS DU LOGEMENT



Le bilan fait apparaître une **réelle plus-value de ce type de service d'accompagnement sur le territoire**). **L'équipe est engagée dans un accompagnement qui respecte les piliers philosophiques du logement d'abord** (droit au logement, séparation du traitement et de l'accès au logement, accompagnement orienté rétablissement, réduction des risques etc.).

L'équipe explique avoir **multiplié ces dernières années les liens avec les partenaires médicaux et sociaux**.

L'équipe explique toujours qu'il existe de la prudence de la part des bailleurs à loger le public accompagné malgré un effort de la part de ceux-ci depuis la mise en place de la commission SIAO bailleurs.

Les délais pour obtenir une attribution se sont allongés du fait de la forte tension sur le territoire. Cela génère des tensions dans l'accompagnement avec le public voire des suspensions dans l'accompagnement.

Le soutien au service toit d'abord a été renouvelé pour l'année 2025, quatrième année de l'AMI.

- ⇒ Le maintien dans le logement des personnes accompagnées est en moyenne de 80%. Le service toit d'abord a participé à la journée Sans abrisme et santé mentale co-organisée avec la FAS dans le cadre du diagnostic UCSD. La chargée de mission pour le diagnostic a pu passer deux jours en immersion avec l'équipe de Toit d'abord. Quelques situations accompagnées par Toit d'abord pourraient éventuellement être accompagnées par un futur UCSD (en raison de pathologies psychiques chroniques diagnostiquées ou non). Cela correspond à moins de 50% des personnes accompagnées par l'équipe.
- ⇒ Des questions importantes de maintien et pérennisation se posent quant à la poursuite de Toit d'abord au regard de la potentielle ouverture du dispositif UCSD.
- ⇒ Dans l'attente de la résolution de l'avenir du dispositif dans la perspective de la création d'UCSD, l'EPCI Grand Chambéry souhaite maintenir son soutien vers Toit d'abord qui correspond à la politique de mise en œuvre accélérée du logement d'abord. Les résultats de ces accompagnements témoignent de l'efficacité de l'approche Logement d'abord avec un public très précaire, marginalisé, confronté à des difficultés d'addiction notamment.

2.2.3 Expérimentation d'une mesure d'accompagnement pluridisciplinaire dans le cadre de la plateforme (action conventionnée N°18)

	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
En 2023, aucune mesure d'accompagnement n'a été lancée. (20 000€ de reliquat)	Ecriture Appel à projet - consolidation	PROPOSITION ANNEE 4 : A l'issue de la proposition d'Espacité et après un nouveau temps de travail entre Grand Chambéry, DDETSPP, ARS et Département de la Savoie c'est cette action qui apparait aujourd'hui comme l'axe prioritaire pour l'année 2024. C'est pourquoi un cahier des charges pour un appel à projet pour la création – ou le renfort d'équipes pluridisciplinaires du territoire est en cours de rédaction : ⇒ Forme : Appel à projet pour laisser la possibilité de propositions innovantes aux acteurs du territoire. ⇒ Public : Le public cible de l'étude est celui identifié par l'étude d'Espacité + les jeunes en situation de rupture (avec possibilité de versement d'un pécule financier si pas de RSA ou d'entrée dans le dispositif CEJ) ⇒ Equipe pluridisciplinaire obligatoire ⇒ Calibrage : 40 personnes dont 10 jeunes ⇒ Budget estimé :	
		Accompagnement pour 40 personnes 19€ par jour sur un an	273 600 €
		Pécule RSA jeunes (RSA socle – forfait logement) *10 jeunes * 12 mois	67 130€
		TOTAL	340 730 €
En 2024-2025 : Lancement de l'appel à projet	- L'appel à projet a été rédigé en 2024 (en partenariat étroit avec la DDETSPP et l'ARS73) - AAP lancé en fin d'année 2024 (en PJ) - Réception des candidatures en janvier 2025 : deux candidatures (Association La Sasson et groupement entre Respects73 et Le Pélican)		
Rédaction de la convention et signature (d'avril 2026 à mai 2026)	- Analyse conjointe des candidatures par Grand Chambéry et la DDETSPP. - Entretien avec les deux candidats en présence de Grand Chambéry et la DDETSPP. - Sélection du candidat par le conseil communautaire du mois de février 2025 - Rencontre entre Respects73-Le Pélican (nommé HORIZON) la DDETSPP, Grand Chambéry et le SIAO pour travail sur les modalités de mise en œuvre en avril 2025		
Rencontres partenariales	- Lancement des recrutements en avril 2025 - Réunion de présentation publique en juillet 2025 (50 personnes inscrites et 42 présentes) - Première commission d'entrée le 02/09/2025 qui prévoit 7 entrées dans le dispositif (entrée progressive sur l'année 2025-2026)		

- ⇒ Action à mettre en lien avec le diagnostic UCSD porté par l'ARS
- ⇒ Respects73 et Le Pélican sont très engagés dans le projet de mise en place d'un dispositif UCSD et ont débuté un travail de lien fort avec le CHS, des bailleurs et autres partenaires médico-sociaux pour réfléchir notamment à la constitution d'un GCSM. Ce projet était inscrit dans la réponse à l'appel à projet Grand Chambéry.
- ⇒ La superposition de l'appel à projet Grand Chambéry dans le cadre de l'AMI et du diagnostic UCSD par la FAS en la même année a généré beaucoup de questions pour les acteurs porteurs d'actions mais également par les partenaires qui expriment le flou installé entre les dispositifs. Un travail de communication et de clarification est engagé pour rendre plus lisibles les dispositifs. **En revanche, cette nouvelle possibilité d'accompagnement renforcé pour un public cible est bien accueillie par l'ensemble des partenaires qui faisaient remonter ce besoin.**

2.2.4 Mettre en place un moyen d'existence pour les jeunes sans ressources

	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats Observations
Instauration d'une procédure de fonctionnement interne à Grand Chambéry, création des formulaires de saisine de l'aide financière Délibération et Passage en conseil communautaire Travail interne avec les services juridiques Partage de la procédure avec Horizon	Réalisé Réalisé Réalisé Réalisé	Grand Chambéry a travaillé pendant plusieurs semaines en interne avec les services juridiques et financiers pour la mise en place d'une procédure de saisine, de paiement et de suivi de l'aide financière allouée à des jeunes sans ressources. Les questions de protection de données personnelles ont été travaillées avec la référente RGPD interne à la collectivité.
⇒ Le lancement aura lieu en même temps que les entrées des jeunes dans le dispositif Horizon en septembre 2025. ⇒ Aucun résultat ne peut être communiqué à ce jour.		

2.2.5 Renforcer l'action du Réseau Intermed pour les locataires du parc public en difficulté (action conventionnée n°22)

	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats Observations
L'année 2024 n'est pas couverte par une convention AMI. Pour 2025, une convention est rédigée et signée pour renforcer l'équipe d'Intermed. L'objectif est de déployer des actions d'aller vers les locataires en difficulté, repérés par des voisins, des bailleurs ou autres partenaires. Intermed déploie une activité principalement sanitaire afin de travailler si besoin un retour vers le soin, le rétablissement des droits sanitaires et sociaux. Le bilan d'activité n'est donc pas finalisé. Cette action pour 2025 est co-financée par le département de la Savoie pour que les infirmiers d'Intermed puissent maintenir leurs interventions sur le reste du département		 Bilan d'activité à mi-année (1.01.2025 - 15.08.2025) CONVENTION AMI "LOGEMENT D'ABORD"  1 TYPOLOGIE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES • 14 personnes accompagnées depuis le 1er janvier 2025 • Toutes sont déclarées seules • 9 sont considérées isolées par Intermed 2 RESSOURCES • 7 perçoivent une retraite ou l'ASPA • 3 perçoivent l'AAH • 2 perçoivent le RSA • 1 est sans ressource • 1 sans information communiquée 3 SITUATION VIS À VIS DU LOGEMENT • 11 sont locataires dont ◦ 7 par Cristal Habitat ◦ 3 par l'OPAC ◦ 2 chez un bailleur privé • 2 sont propriétaires • 1 est hébergé par un tiers 4 COMMUNES DE RÉSIDENCE • 9 habitent à Chambéry • les autres personnes habitent à Cognin, La Ravoire, Saint Alban, La Motte Servolex et Bardy 



ADRESSEURS

5

- 6 ont été adressées par un travailleur social (dont 5 du département)
- 3 ont été adressés par le DAC
- 2 par Cristal Habitat
- 1 par l'UDAF
- 1 par un médecin traitant
- 1 par l'EMGP

7

DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT

- Parmi les dossiers clôturés (6) :
 - 2 ont duré jusqu'à 1 an
 - 3 ont duré entre 2 et 3 ans
 - 1 a duré plus de 5 ans
- Parmi les accompagnements en cours (8) :
 - 5 ont débuté il y a moins d'1 an
 - 2 ont débuté entre 1 et 2 ans
 - 1 perdure depuis plus de 2 ans

PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES

6

- Environnement :
 - 11 présentent un défaut d'hygiène, de l'incurie, des nuisibles ou un logement inadapté
 - 8 concernent l'isolement
 - 4 des troubles du voisinage
- La santé mentale concerne 11 personnes
- Les problématiques somatiques, 13
- 8 sans dans le refus de soin (soit 34 tentatives)

8

DEMANDES EN ATTENTE

- 11 demandes sont en attente dont une depuis fin 2024
- Les adresseurs sont sensiblement les mêmes
- 1 personne habite Curienne



- ⇒ En juin 2025, une réunion entre Grand Chambéry et l'ensemble des bailleurs avait pour objectif de présenter l'activité d'Intermed et de travailler les modalités de travail partenarial lors des prescriptions.
- ⇒ Demande importante d'entrée dans le dispositif d'accompagnement. Aujourd'hui, 11 demandes sont en attente (au 31/08) pour le territoire de Grand Chambéry avec une incapacité de répondre aux demandes de la part d'Intermed. Des liens partenariaux forts sont tissés entre Intermed, le DAC, le SIAO et les bailleurs mais aussi avec le service Incurie de La Sasson.

2.4 Axe 4 promouvoir et accélérer l'accès au logement direct et faciliter la mobilité résidentielle

2.4.1 Mise en place d'un observatoire sur le territoire (Action conventionnée n° 12)

Les livrables réalisés	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
- Création d'un fichier pour l'analyse des données validées par DDETSPP + SIAO - Partage du fichier en janvier 2023 pour récolte des données - Récolte et analyse des données - Décembre 2024 : candidature à l'observatoire Européen du sans abrisme. - En février RDV avec le département de la Loire Atlantique pour partage d'information et de stratégie sur la collecte des données - Réunion partenariale autour de l'observatoire en mai 2025 - En juin 2025, rencontre avec Action Tank pour questionner l'utilisation de l'outil synchro	Réalisé Réalisé Réalisé Retrait Réalisée Réalisée	Renseignement des données à l'échelle du territoire de l'agglomération. Temps long de réflexion autour de la mise en place d'un observatoire. Souhait des acteurs de s'appuyer sur les chiffres déjà existants et de capitaliser des données nouvelles sur quelques indicateurs jusqu'alors peu étudiés. De nombreuses données extraites à l'échelle du département et non de l'agglomération. Lien à réaliser avec les chiffres clés du PDALHPD et du SIAO. Au regard de la méthodologie à employer et des moyens à consacrer, l'agglomération a finalement retiré sa candidature de l'observatoire européen. Collégialement, il a été choisi de procéder à un observatoire réaliste. En effet, nos moyens (humains et matériels) d'extraire les données notamment n'étaient pas adaptés à l'exercice de cet observatoire Européen. Toutefois, cette candidature nous aura permis d'investir de nouveau cette question d'observatoire local. Des premiers chiffres clés compilant l'activité locale sont disponibles. (PJ) L'objectif est de pouvoir maintenir celui-ci d'année en année afin d'observer les évolutions.	
⇒ Un travail de compilation des données du logiciel SI-SIAO avec les résultats des études menées (2 études jeunes + études sur les besoins sanitaires et sociaux plateforme accompagnement + accompagnement OHL pour le déploiement de la plateforme de captation + étude diagnostic besoin Un Chez Soi d'Abord) est à réaliser dans l'année 3 de l'AMI ⇒ Il est étudié la possibilité de faire appel à un cabinet extérieur pour la compilation et l'analyse des données			

2.5 Axe 5 mobiliser les acteurs du territoire

2.5.1 Formation et acculturation des professionnels sur le territoire au logement d'abord (Action conventionnée n°10)

Les livrables réalisés	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats Observations
2022 : Lancement d'une session de formation « introduction du logement d'abord » - Sondage des besoins en formation des acteurs - Première formation en 2022-2023	Réalisé	- 25 réponses obtenues pour arbitrage sur les thématiques à retenir pour la formation - Deux sessions (1 jour par formation) soit 4 sessions proposées. Formation de 45 professionnels d'horizons divers (travailleurs sociaux de secteurs, d'associations spécialisées handicap, du centre hospitalier, chargé de gestion locative- bailleurs, chefs de service et directeurs d'établissements sanitaires et sociaux, SIAO, responsables habitat commune, chargé de gestion locative IML, agents DDETSPP, bénévoles associatifs...)
2023 : - Une formation Premier secours en santé mentale	Réalisée	- 8 personnes formées au premier secours à la santé mentale en avril 2023
2024 : - Une formation sur le travail pair - Restitution du travail de recherche de la Chair des publics « le logement d'abord vu par ses destinataires »	Réalisé Réalisé	- Plateforme travail pair : 21 inscrits - Julien Lévy et Gabriel Uribelarrea pris pour deux temps de restitution : 34 personnes présentes



2025 : - Formation « Intervention à domicile & santé mentale » - Demande de réalisation d'un programme de formation/ animation à Elodie PICOLET Orspere Samdarra à Lyon pour 2026	Deux sessions de formation pour 2 x 15 personnes entre décembre 2025 et janvier 2026 Demande faite en juillet 2025	Devis validé, salle réservée, convocations envoyées. 30 inscrits. Formation dispensée par l'institut Bergeret de Lyon
⇒ Le travail de formation et d'acculturation est toujours nécessaire pour un changement des pratiques sur le plus long terme. Il semble nécessaire de maintenir fortement cette dynamique dans les années à venir afin d'informer, de former et d'accompagner les acteurs locaux dans ces changements notamment sur la question du rétablissement. De plus, la notion de « capacité à habiter » reste forte et nous indique que le travail sur le changement des pratiques est encore à ancrer. Ce changement de paradigme doit s'inscrire dans la durée pour inscrire les pratiques dans le temps. ⇒ La réussite de ces changements repose sur les capacités collectives à faire perdurer ces changements de posture. La transformation impulsée est lente mais elle appelle à une mobilisation constante de l'ensemble des acteurs notamment institutionnels.		

2.5.2 Animation territoriale (action conventionnée n° 11)

Les livrables réalisés	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
2022 : - Une journée d'étude sur le logement d'abord proposée à l'ensemble des acteurs du territoire	Réalisée le 08-11-2022	Evènement public : 120 personnes ont participé (198 inscrits sur la plateforme Grand Chambéry). Budget mobilisé : 5819€	
2025 : Une journée sans abrisme et santé mentale organisée par la FAS avec le soutien de Grand Chambéry	15/04/2025	⇒ Dans le cadre du diagnostic de faisabilité UCSD piloté par la FAS, l'ARS et la DDETSPP, une journée « sans abrisme et santé mentale » a été organisée et a permis de travailler collectivement les piliers du logement d'abord en Savoie. L'AMI LDA a été rappelé dans cette journée comme accélérateur et opportunité pour le territoire de la Savoie de mettre en œuvre une politique publique d'envergure.	
Pour 2026, il est envisagé de mettre en place une action co-portée avec le Département de la Savoie sur le logement des jeunes.			

3 Éléments de bilan globaux sur l'apport de l'AMI (retour d'expérience sur la dynamique partenariale et lutte contre le sans abris)

L'année écoulée a été marquée par des **avancées significatives** dans la mise en œuvre de la politique publique logement d'abord. Grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs – collectivités, partenaires institutionnels, professionnels du secteur sanitaire et social, bailleurs - nous avons pu concrétiser des **projets ambitieux** comme le « guichet d'information logement des jeunes » et le lancement de l'appel à projet « équipe pluridisciplinaire d'accompagnement logement d'abord ». Ce nouveau projet composé de deux associations orientées vers le rétablissement et la santé nous invite à **innover davantage** et à mettre en œuvre de **manière opérationnelle** les principes du logement d'abord.

Les actions engagées ont permis de **favoriser un travail de proximité** entre acteurs mais aussi de nature plus diversifiée, notamment avec les acteurs sanitaires faisant peu à peu **disparaître l'organisation en silo** dont nous évoquions les freins dans l'étude sur l'accompagnement il y a deux ans. **Ces résultats témoignent de l'engagement de tous** pour permettre de répondre aux besoins des ménages les plus en difficulté face au logement. Le diagnostic de faisabilité du « un chez soi d'abord » et la réécriture de la fiche logement du PTSM ont permis de **rapprocher des acteurs jusqu'alors éloignés**. De plus, l'investissement de Grand Chambéry dans le PDALHPD à la fois dans l'évaluation et l'élaboration du nouveau plan a été reconnu et montre que les actions expérimentales peuvent résonner sur l'ensemble du Département.

D'autre part, Grand Chambéry a engagé des travaux sur les besoins en logement du territoire lié à une pression foncière importante. La transversalité qu'apporte l'ensemble des projets de la collectivité nous engage vers des **recherches de solutions innovantes** pour le territoire et ses administrés. Ces réalisations nous encouragent à poursuivre nos efforts avec détermination et à **amplifier davantage les dynamiques engagées**. En capitalisant sur les enseignements de ces quatre premières années et en consolidant encore les partenariats existants, la collectivité continue à œuvrer pour un habitat solidaire, accessible aux citoyens les plus en difficulté.

L'année à venir s'annonce donc comme un défi pour la mise en place de ces nouveaux dispositifs en parallèle de potentiels changements dans l'exécutif de l'agglomération.